

#### DEC202287DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Bernard Rouat, assistant de prévention, au sein de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL).

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC180396DR06 du 2 février 2018 portant nomination de M. Bernard Rouat aux fonctions d'assistant de prévention de l'UMR7198,

# **DECIDE:**

### Article 1er:

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Bernard Rouat, dans l'UMR7198, à compter du 1er janvier 2021.

### Article 2:

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 14 décembre 2020

Le directeur de l'unité Thierry Belmonte

Visa de la déléguée régionale du CNRS Edwige Helmer-Laurent Visa du Président de l'université de Lorraine Pierre Mutzenhardt